

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-cinq le Quinze du Mois de Juillet
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>			A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Christian PICHOT-DUCLOS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Laurent SAIGNIE, Félix ROCHE, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Robert PISSAVY, Gilbert CROS, Alain BARRES, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS.
22	22	20	Présents par procuration : Flore COUTURE donne pouvoir à Magali CRAUSER, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Jean BOUCHER
Date de la convocation : 25 juin 2025			Absent : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Eric TUPHE.
Date d'affichage : 25 juin 2025			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE
Vote : Pour : 20			
Contre : 0			
Abstention : 0			

OBJET : OPERATION FACADES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu la délibération du 18 Juillet 2024 approuvant le règlement « Opération Façades cœur de ville 3ème tranche » ;

Considérant le dossier de demande de subvention reçu complet ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention suivante, sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux :

Au titre de l'AAP VILLAGE REMARQUABLE 2024

NOM Prénom	Coût total des travaux HT	Montant HT pris en charge	Subvention Commune de Murat 20% (avec plafond à 5 000 €)
SCI CHABADA - BOUVET Christian (8 Rue Marchadial)	9 684,32 €	3 147,52 €	629,50 €
TOTAL	9 684,32 €		

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025
Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_054_2025-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** le versement de la subvention à la personne indiquée ci-dessous sous réserve du respect du règlement des opérations façades.
- **PRECISE QUE** le versement de la subvention interviendra à l'achèvement des travaux ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus aux budgets primitifs 2025 et suivants opération 172 Cœur de ville, chapitre 20 Subventions d'équipements versées, article 20422 ;
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération prise au Conseil municipal du 01 Avril 2025, pour l'attribution de la subvention à M. BOUVET Christian (SCI CHABADA) au 8 Rue Marchadial 15300 MURAT ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art. 2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_054_2025-DE

A G E D I